

## **REGLEMENT DU JEU « DARTY ANNIVERSAIRE CARTE A GRATTER »**

### **ARTICLE 1.**

Etablissements Darty et Fils, ci-après « DARTY », Société par actions simplifiée au capital de 23 470 382 , ayant son siège 129, avenue Gallieni à Bondy (93140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 542 086 616, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « **Darty Anniversaire - Carte à gratter** » ci-après le « Jeu » du 14 octobre au 15 novembre 2015 inclus dans les magasins DARTY de France métropolitaine uniquement, dont les modalités sont décrites ci-dessous, à l'occasion de l'opération commerciale intitulée « Darty Anniversaire » ci-après « l'Opération ».

### **ARTICLE 2.**

Le Jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure de manière illimitée résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation de ce Jeu et de leurs familles (même nom, même adresse) et sous réserve de remplir les conditions décrites au présent règlement.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Les gagnants seront déterminés selon les modalités décrites ci-après.

### **ARTICLE 3.**

Le Jeu est ouvert à compter du 14 octobre 2015, à l'heure d'ouverture des magasins Darty et jusqu'au 15 novembre 2015, à l'heure de fermeture desdits magasins Darty.

Le participant doit se rendre dans un magasin Darty et effectuer un achat pour un montant minimum de (cinquante euros) 50€.

Les abonnements et les services mis à disposition par les partenaires de DARTY tel que les commandes de travaux photo par exemple ne permettent pas de participer au Jeu.

Pour chaque achat éligible, une carte à gratter est remise au participant, ci-après la « Carte ». Chaque Carte comporte une zone à gratter sous laquelle il est indiqué au participant :

- S'il a perdu,
- S'il a gagné un bon d'achat d'une valeur de 10€,
- S'il a gagné un bon d'achat d'une valeur de 50€.

S'il a gagné, sa Carte constitue sa dotation sous forme de bon d'achat Darty dont les conditions d'utilisation sont décrites plus bas.

800 000 Cartes sont susceptibles d'être remises pendant le Jeu.

Chaque magasin Darty recevra un nombre limité de Cartes. Une fois le stock de Cartes épuisé, le Jeu est terminé dans le magasin Darty en question.

A l'issue du Jeu, les Cartes non remises seront détruites sans que cela ne donne droit à une quelconque réclamation ou demande pécuniaire.

#### **ARTICLE 4.**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- **40 000 bons d'achat Darty d'une valeur de 10€**
- **1600 bons d'achat Darty d'une valeur de 50€**

La Carte gagnante constitue le bon d'achat.

Le bon d'achat est utilisable du 16 novembre au 15 décembre 2015 inclus en une seule fois, sans minimum d'achat, sans remboursement possible si le montant d'achat est inférieur à la valeur faciale dudit bon d'achat. Le bon est valable pour tout achat en magasins Darty de France métropolitaine et sur Darty.com à l'exception de l'achat de meubles de cuisines sur mesure, d'abonnements, de cartes cadeaux, de coffrets cadeaux, de services payants et de services mis à disposition par les partenaires de DARTY tel que les commandes de travaux photo par exemple. Le bon d'achat gagné dans le cadre du Jeu n'est pas cumulable avec d'autres bons d'achat.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces pour quelle que raison que ce soit.

Le bon d'achat ne sera ni réédité ni remplacé s'il est perdu, volé, abîmé ou déchiré.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, DARTY se réserve le droit de remettre au gagnant un lot de nature et valeur équivalente.

A l'issue du Jeu, les Cartes non remises seront détruites sans que cela ne donne droit à une quelconque réclamation ou demande pécuniaire.

#### **ARTICLE 5.**

La Société Organisatrice se réserve le droit en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, suspendre, annuler le Jeu, ou toute condition de participation.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du jeu.

Le présent règlement ainsi que le Jeu sont soumis aux dispositions de la loi française.

#### **ARTICLE 6.**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple des modalités du Jeu ainsi que du présent règlement déposé en l'**Etude SCP – Bornecque Winandy – Bru Nifosi, huissiers de justice associés**, 15, Passage du Marquis de la Londe – 78000, Versailles.

Le règlement du Jeu est fourni gratuitement en magasin Darty de France métropolitaine sur demande.

#### **ARTICLE 7.**

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu par la Société Organisatrice sont nécessaires à la prise en compte de la participation de chaque Participant.

Elles ne seront pas utilisées à une autre fin ni transmises à des tiers, autres que les prestataires de la Société Organisatrice ayant besoin de les connaître pour les stricts besoins de l'organisation du Jeu, sans une autorisation expresse des Participants.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent à l'adresse suivante : ETABLISSEMENT DARTY ET FILS, Grand jeu « Darty Anniversaire Carte à gratter », 129 avenue Gallieni 93140 BONDY France.